

2. Revue du rapport Mainguy par le Commodore James Plomer—déposé le 28 novembre 1963—(pièce n° 7)—(imprimé en appendice au compte rendu des délibérations n° 21).

3. Déclaration préparée, qui a été présentée au Comité d'enquête sur la défense par la Voix des femmes, Canada—déposée le 28 novembre 1963—(pièce n° 8).

4. Mémoire sur les recherches et la défense, avec annexes, par l'Institut canadien des recherches sur la paix—déposé le 28 novembre 1963 (pièce n° 9).

12. La Chambre des communes a innové en nommant un Comité spécial d'enquête sur la défense et en lui donnant le mandat d'examiner tous les aspects de la politique de la défense. Il est vrai que, depuis 1941, la Chambre a nommé plusieurs Comités spéciaux pour étudier les dépenses de la défense:

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1941

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1942

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1943

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1944

Comité spécial d'enquête sur les dépenses et les économies
de guerre—1945

Comité spécial d'enquête sur les dépenses et les économies
de guerre—1946

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre
(2^e session)—1951

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1952

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1953

Comité permanent sur les prévisions budgétaires
(dépenses de la défense)—1958

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1960

13. Le Comité a considéré qu'il avait pour but d'examiner la politique de défense future plutôt que d'examiner le passé en détail. Il faut se rappeler qu'entre le temps où la politique est adoptée et celui où elle est mise en vigueur il y a nécessairement un décalage. C'est surtout le cas quand une nouvelle orientation est donnée à cette politique qui peut entraîner l'organisation et l'acquisition d'un matériel nouveau et compliqué, de même que la formation à nouveau du personnel.

14. Le Comité a été formé à un moment où le Canada, à la lumière de nouveaux concepts stratégiques, doit réexaminer le rôle que ses armées auront à jouer pour la défense du pays et du monde libre dans le respect de ses alliances et de ses engagements internationaux.

15. Le Comité a reçu l'avis et l'assistance du personnel de l'Administration publique sur une base *ad hoc*. Ce procédé n'est pas entièrement satisfaisant. A Cause de l'ampleur de l'étude et des complexités des problèmes de défense, il est nécessaire qu'une assistance technique continue soit assurée au Comité.

16. Ce rapport provisoire est déposé maintenant afin que les présentes recommandations du Comité soient à la disposition du Gouvernement avant que celui-ci ait publié son Livre blanc sur les problèmes de la défense.

17. Le Comité est maintenant en mesure de faire des recommandations et de dresser une liste des questions importantes qu'il désire examiner, se réservant le droit d'étudier d'autres problèmes en dehors de ceux qui sont mentionnés dans le rapport provisoire.